Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Santé animale

SI ABV
Système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire

SI ABV

Premier aperçu des prescriptions d'antibiotiques chez les animaux de rente en Suisse

2020

Publié en janvier 2022

451/2013/16471 \ COO.2101.102.1.916486 \ 000.00.61

• Tables des matières

1 Introduction ... 3
1.1 Méthodologie du rapport ... 5
1.2 Enregistrement des prescriptions par semaine depuis le lancement de SI ABV ... 6

2 Aperçu ... 7

3 Prescriptions et traitements d'animaux ... 10
3.1 Prescriptions et traitements d'animaux par type et par espèce animale ... 10
3.2 Prescriptions à titre de stock ... 11
3.3 Prescriptions d'antibiotiques critiques par espèce animale ... 12

4 Quantités de principes actifs ... 13
4.1 Quantités de principes actifs par classe ... 13
4.2 Quantités de principes actifs par type de prescription et par espèce ... 13
4.3 *Quantités de substances actives remises à titre de stock* ... 15
4.3.1 *Remise d'antibiotiques critiques à titre de stock* ... 16
4.4 Quantités de principes actifs par motif du traitement ... 17

5 Évaluations spécifiques à l'espèce animale ... 18
5.1 Bovins ... 18
5.2 Porcs ... 20
5.3 Volaille ... 21
5.4 Petits ruminants ... 21
5.5 Poissons, lapins, camélidés et gibier d'élevage ... 22

6 Conclusions ... 22

1 Introduction

Depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR), différentes mesures ont été prises pour réduire l'utilisation des antibiotiques. Beaucoup de choses ont été réalisées dans le domaine vétérinaire depuis lors. En plus des exigences légales, des instruments visant à améliorer l'utilisation adéquate des antibiotiques ont été élaborés en étroite collaboration avec des experts (par ex. des guides thérapeutiques), des approches visant à améliorer la prévention ont été conçues (par ex. le site internet sur la biosécurité) et des projets de recherche ont été menés (par ex. NFP 72), offrant d'autres approches pour des mesures préventives. De plus, la formation continue et l'information des milieux concernés ont été renforcées. Cela a encore renforcé la prise de conscience et l'engagement des vétérinaires et des détenteurs d'animaux.

Les chiffres des ventes d'antibiotiques des titulaires de l'autorisation de mise sur le marché sont évalués depuis des années et publiés dans le rapport ARCH-Vet. Cela fait des années que le volume total des ventes d'antibiotiques destinés aux animaux diminue ; la quantité d'antibiotiques critiques utilisés a aussi fortement reculé depuis 2016.

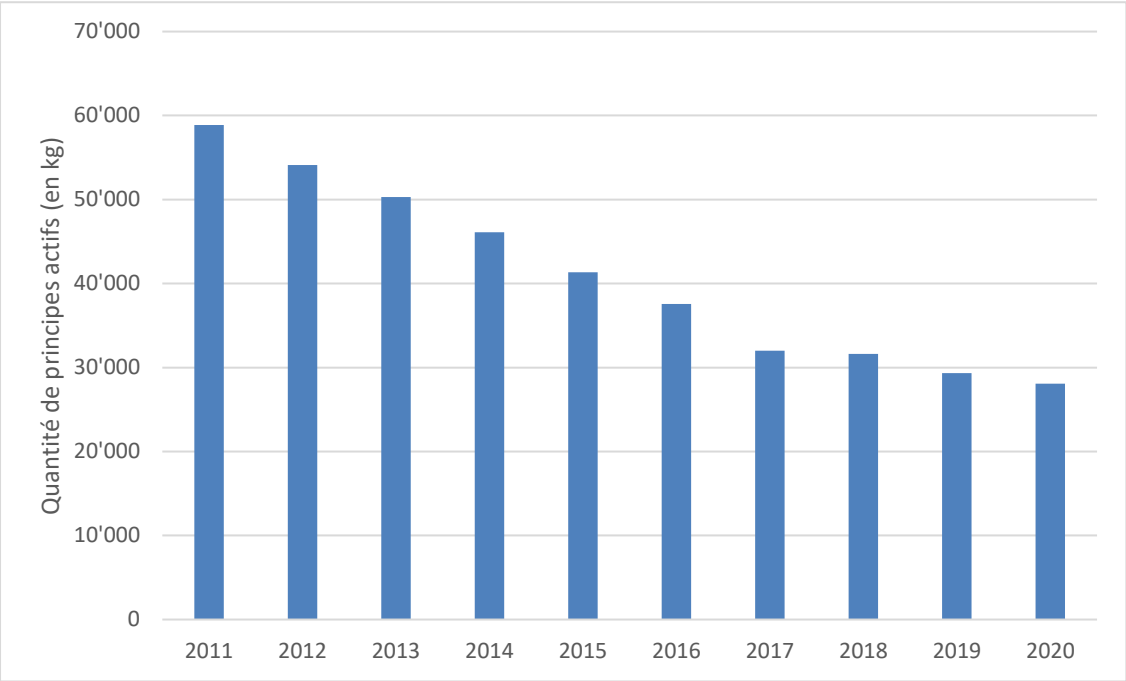

Figure 1: Part des ventes de classes de principes actifs (kg) chez les animaux de rente de 2011 à 2020 (à partir du rapport ARCH-Vet)

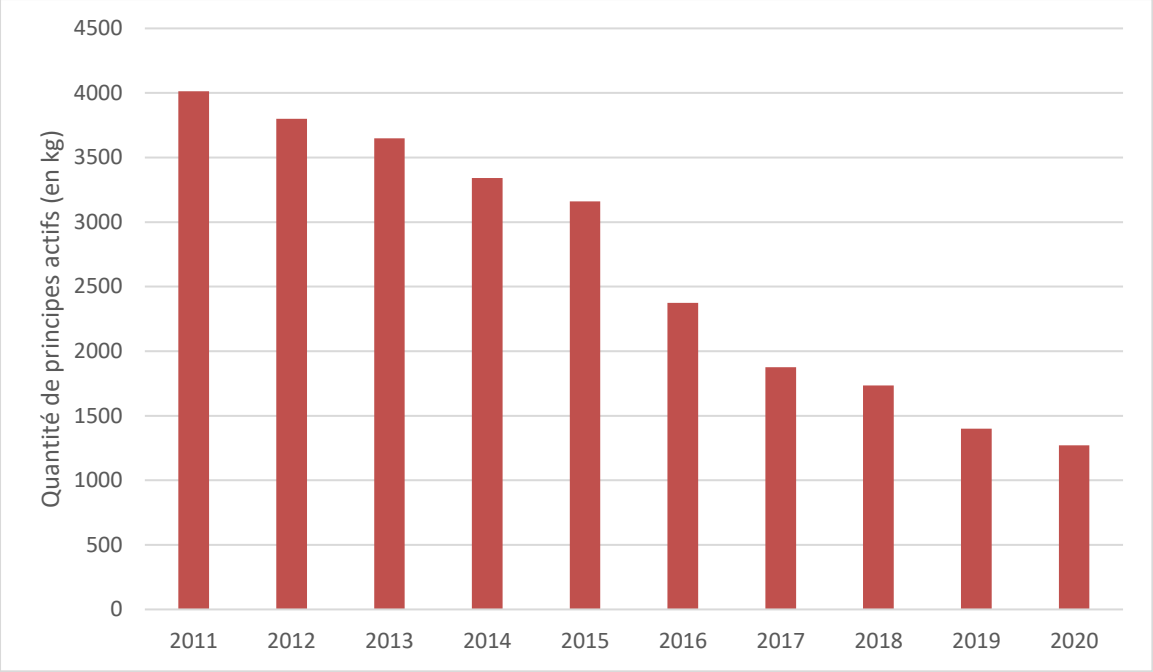

Figure 2: Part des ventes de classes de principes actifs critiques (kg) chez les animaux de rente de 2011 à 2020 (à partir du rapport ARCH-Vet)

Jusqu'à présent, ces données n'ont cependant pas permis de déterminer pour quelles espèces animales ces antibiotiques sont utilisés et pour quelles raisons. De plus, dans le contexte des résistances, la quantité d'antibiotiques n'est pas le seul élément déterminant : le nombre de traitement d'animaux revêt lui-aussi une grande importance. C'est pourquoi le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) a été introduit. Depuis le 1er octobre 2019, les vétérinaires doivent enregistrer toutes les prescriptions d'antibiotiques dans cette banque de données.

Les vétérinaires ont rapidement mis en œuvre de manière fiable les changements techniques et administratifs qui s'imposaient pour appliquer l'obligation de saisie et ils enregistrent les prescriptions d'antibiotiques en continu. Les premières analyses ont montré dans quels domaines il était encore nécessaire d'optimiser la qualité des données. Depuis que les vétérinaires reçoivent des retours sur leurs données, la qualité de ces dernières ne cesse de s'améliorer.

Les données du nouveau système SI ABV ont permis d'établir pour la première fois un rapport sur les données de l'année 2020, première année après l'introduction du SI ABV où les données ont été saisies de façon complète. Ce premier aperçu examine les quantités d'antibiotiques, le nombre de prescriptions et le nombre de traitements d'animaux[1] pour les différentes catégories d'animaux de rente. L'interprétation se fait en valeurs absolues, et est bien adaptée pour permettre de premières indications sur l'utilisation et les quantités d'antibiotiques dans les différents types de production. Ces valeurs absolues n'ont pas encore été mises en relation avec le nombre d'animaux. C'est pourquoi ces interprétations ne sont que des premières indications et ne peuvent pas servir de base à des conclusions comparatives sur l'intensité des traitements entre les types de production.

La **quantité de principes actifs** par classe d'antibiotiques était jusqu'à présent le seul paramètre disponible. Pour la première fois, il est possible d'indiquer pour quelles catégories d'animaux de rente quelles quantités ont été prescrites. La pertinence de ces indications est toutefois très limitée, car les animaux ont besoin de

[1] Dans ce rapport, les termes « traitement d'animaux » et « traitements » sont utilisés de manière équivalente.

quantités de principes actifs variables en fonction de leur poids. De plus, il existe des différences considérables de poids moléculaire entre les principes actifs : la quantité de principe actif nécessaire pour un traitement sera bien plus faible avec un antibiotique moderne qu'avec un antibiotique ancien. À l'avenir, les quantités annuelles prescrites pour les différentes classes de principes actifs pourront montrer les tendances et fournir des indications importantes sur les domaines où les mesures déjà prises sont efficaces et ceux où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour arriver à une utilisation adéquate.

Le **nombre de prescriptions** donne pour la première fois un aperçu de la manière dont les antibiotiques sont prescrits. Les prescriptions peuvent être enregistrées en tant que *traitements individuels* ou *traitements de groupe* (traitement de plusieurs animaux par prescription). Par conséquent, un nombre élevé ou faible de prescriptions ne fournit pas d'éléments d'interprétation pertinents. Ce paramètre sera utilisé pour de futures analyses et interprétations, notamment pour la description de l'évolution au sein de certains types de production.

Le **nombre de traitement d'animaux** est un paramètre important, car il offre, pour chaque catégorie d'animaux de rente, un bon aperçu du nombre de traitements contenant un antibiotique. Cependant, ici encore la prudence est de mise lors de l'interprétation : le nombre de traitements peut sembler élevé alors qu'il est plutôt faible si la population comprend de nombreux animaux de cette catégorie, de même qu'il peut sembler faible alors qu'il est plutôt élevé si la population est plus restreinte. Le nombre de traitements en lien avec la taille de la population sera un paramètre central à l'avenir pour l'interprétation des données.

Outre les *traitements individuels* et *de groupe*, il est également possible de déclarer des prescriptions de *Remise à titre de stock*. Ce type de prescription est soumis à des conditions strictes. La *remise à titre de stock* d'antibiotiques critiques ne doit toutefois être possible qu'à titre exceptionnel et dans des circonstances clairement définies. Cependant, pour certains types de production, de grandes quantités de principe actif ou d'antibiotiques critiques ont été remises *à titre de stock*. Comme cette remise ne requiert pas d'informations sur le type de production, sur l'indication ni le nombre d'animaux traités, il n'est pas possible de procéder à une interprétation plus détaillée. Il est probable que, pour des raisons administratives et pour gagner du temps, certaines prescriptions qui ne correspondent pas à une *remise à titre de stock* sont pourtant saisies comme telle. Ces résultats montrent qu'un travail d'information et des mesures de soutien sont nécessaires.

Les interprétations dans ce rapport offrent un premier aperçu même si elles ne permettent pas encore d'apporter des réponses explicites à toutes les questions. Ce rapport fournira aux vétérinaires et aux détenteurs d'animaux des premières indications sur les domaines dans lesquels des améliorations sont encore possibles et nécessaires. Au cours des prochaines années, des interprétations plus détaillées fourniront des données plus concrètes, notamment en ce qui concerne le nombre d'animaux dans les exploitations. À l'avenir, le rapport sera publié annuellement, permettant une comparaison par année et une mise en évidence des tendances.

1.1 Méthodologie du rapport

Les prescriptions d'antibiotiques pour tous les animaux de rente et de compagnie sont enregistrées dans SI ABV. Il convient de noter que toute utilisation d'antibiotiques[2], indépendamment de la quantité remise, doit être déclarée au SI ABV. Les pratiques de prescription diffèrent fortement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie. Dans ce premier rapport, seules les données relatives aux animaux de rente sont analysées. Il s'agit des bovins, des porcs, des moutons et des chèvres, des volailles, des lapins, des poissons, des camélidés et du gibier d'enclos de production de denrées alimentaires. L'évaluation des données relatives aux animaux de compagnie (chats et chiens ainsi que les chevaux, qui sont toujours classés comme animaux de compagnie dans SI ABV) fait l'objet d'un rapport séparé, qui sera publié ultérieurement.

[2] Sont exclues du régime d'annonce au SI ABV les préparations d'antibiotiques à usage topique comme les collyres et les pommades auriculaires.

Les interprétations présentées dans ce rapport se basent sur les déclarations de prescription chez les animaux de rente de l'année 2020. Elles reposent sur trois chiffres clés : le nombre de prescriptions, le nombre de traitements d'animaux et la quantité de principes actifs. Certaines prescriptions avec des quantités de principes actifs irréalistes ont été exclues des analyses à l'aide d'une méthode statistique.
En raison de leur importance, les antibiotiques critiques[3] sont, dans la mesure du possible, analysés séparément dans ce rapport.

Une documentation détaillée sur le traitement des données brutes, les données utilisées pour les graphiques, les classifications et définitions utilisées dans le SI ABV, sur lesquelles se base le présent rapport (par ex. les espèces animales et les types de production), ainsi que les détails et la classification des principes actifs sont rassemblées dans le supplément au présent rapport.

1.2 Enregistrement des prescriptions par semaine depuis le lancement de SI ABV

Depuis janvier 2019, les cabinets vétérinaires annoncent leurs prescriptions d'antibiotiques au SI ABV. De janvier à octobre 2019, seuls les *traitements d'un groupe d'animaux* devaient être annoncés au SI ABV. Pour cette raison, le nombre hebdomadaire d'annonces de prescription était bien plus faible durant cette période que par la suite.

La part la plus grande d'annonces de prescription concernait les *traitements d'un animal individuel* et les *remises à titre de stock*.
Depuis le début de la saisie obligatoire, le nombre de prescriptions concernant les *traitements d'un groupe d'animaux par voie orale* est resté à un niveau identique en moyenne avec quelques variations saisonnières ; au semestre d'hiver, ce nombre avait presque doublé par rapport aux mois d'été. Jusqu'au mois d'octobre 2019, les *traitements d'un groupe d'animaux par voie non orale* n'étaient guère enregistrés dans le SI ABV ; depuis que la saisie est devenue obligatoire, le nombre de ces prescriptions est resté à un faible niveau.

La phase initiale a montré qu'il est très important d'enregistrer toutes les prescriptions sans exception, non seulement parce que le *traitement d'un animal individuel* est le type de prescription le plus fréquent, mais aussi parce que le nombre de *traitements d'un groupe d'animaux* enregistrés a augmenté depuis que les *traitements individuel*s doivent être enregistrés.

Dans la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, les annonces de prescriptions saisies dans le SI ABV se montaient à 1 768 959 (animaux de compagnie et de rente). Au moment de l'établissement du présent rapport, 1139 cabinets et cliniques vétérinaires étaient enregistrés dans le SI ABV, dont 387 cabinets qui avaient annoncé des prescriptions à des animaux de rente.

[3] Les substances actives critiques sont celles des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3e et 4e générations, les fluoroquinolones et les macrolides. Les données de distribution (ARCH-Vet) montrent qu'en Suisse, l'utilisation des principes actifs critiques est en baisse depuis 2016. La classification des principes actifs critiques a été effectuée car ces derniers font partie des antibiotiques "highest priority critically important" (HPCIAs) en médecine humaine selon l'OMS. Ces principes actifs sont indispensables pour le traitement des maladies infectieuses en médecine humaine. C'est pourquoi ces groupes d'antibiotiques doivent être utilisés de manière très restrictive et uniquement lorsque les antibiotiques de premier choix non critiques sont inefficaces. S'ils doivent être utilisés, ils ne doivent l'être qu'après identification de l'agent pathogène et efficacité prouvée par l'antibiogramme.

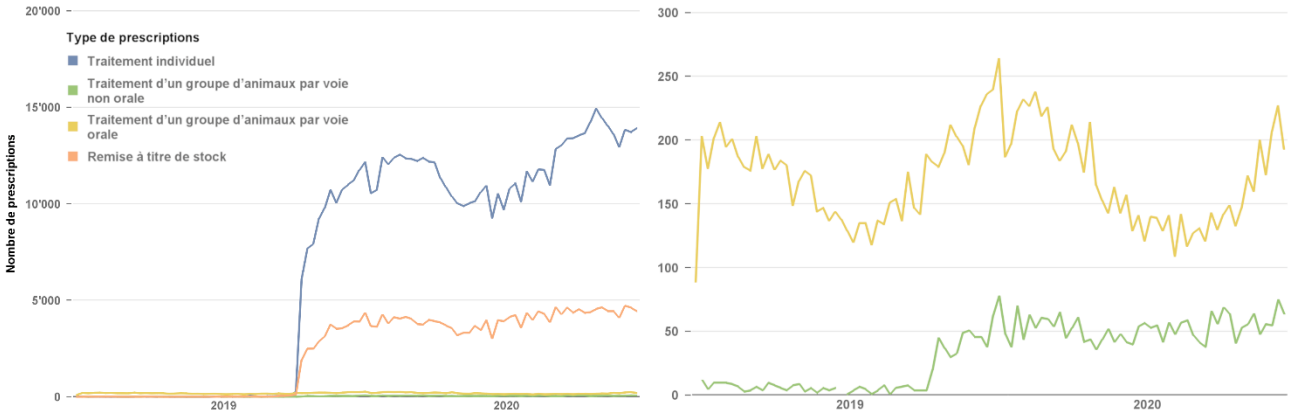

Figure 3: Nombre de prescriptions à des animaux de rente par semaine du 1.1.2019 au 31.12.2020

2 Aperçu

L'évaluation des données du SI ABV donne, pour la première fois, une image précise des quantités de principes actifs prescrites à quelles espèces animales et à quels types de production, ainsi qu'une image du nombre de prescriptions enregistrées et du nombre d'animaux traités.

Les quantités de principes actifs les plus élevées ont été enregistrées chez les bovins et veaux d'engraissement, suivis des vaches laitières. Chez les animaux de l'espèce bovine, de grandes quantités de principes actifs, pour lesquelles le type de production n'a pas été spécifié ont, en outre, été prescrites *à titre de stock*.

Les quantités de principes actifs exprimées en valeurs absolues ont cependant une valeur informative limitée. Des animaux lourds ont besoin de davantage de principes actifs que les animaux légers. De plus, il existe des différences considérables de poids moléculaire entre les substances actives. En ce qui concerne la formation et le développement de résistances, ce n'est pas la diminution de la quantité totale seule qui est déterminante, mais le nombre de traitements par animal ou le nombre d'animaux traités par unité de temps.

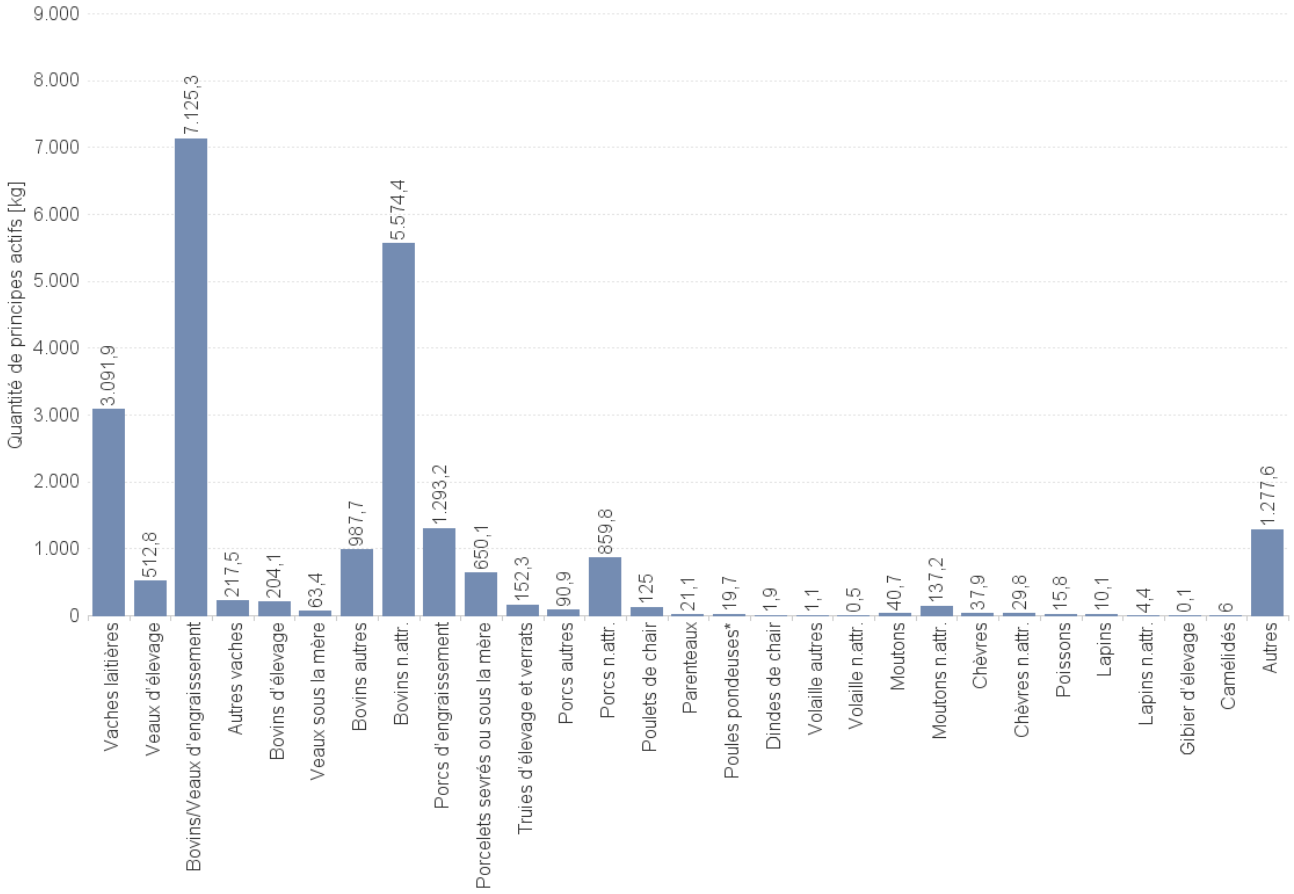

*Animaux en phase d'élevage et de ponte

Figure 4: Vue d'ensemble des quantités de principes actifs utilisées (en kg) par type de production[4] [5]

Le nombre de **prescriptions** permet d'avoir un aperçu de la manière dont les antibiotiques sont prescrits. Cependant, pour les *traitements d'un animal individuel*, une ordonnance est établie pour chaque traitement d'animal, et pour les *traitements de groupe d'animaux*, une ordonnance est établie pour tout un groupe d'animaux. Il n'est donc pas possible de déduire directement le nombre de traitements animaux à partir du nombre de prescriptions.

Le nombre de **traitements d'animaux** ne correspond pas directement au nombre d'animaux traités, car certains animaux peuvent avoir été traités plusieurs fois. Un nombre élevé de traitements peut correspondre à une faible proportion de traitements antibiotiques par animal dans une grande population, alors que peu de traitements peuvent correspondre à une proportion élevée dans une population plus petite. Le nombre de traitements par rapport au nombre d'animaux sera un indicateur clé dans les interprétations futures.

Chez la volaille, le nombre de prescriptions était relativement faible, mais le nombre de traitements était, de loin, le plus élevé. Chez les seuls poulets de chair, le nombre d'animaux traités avoisinait les 8,1 millions.

---

[4] Les poissons, les lapins, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas dans les graphiques.

[5] Le type de production n'étant pas mentionné pour les antibiotiques remis *à titre de stock*, les quantités de ces principes actifs, respectivement le nombre de prescriptions, sont indiquées dans le graphique sous « n.a. (non attribué) ». Dans d'autres types de prescriptions, si le type de production mentionné est « autre », alors ces quantités de principes actifs sont indiquées dans le graphique sous « ..sTP » (sans type de production)

Le type de production n'étant pas mentionné lorsque l'antibiotique est remis *à titre de stock*, il n'est pas possible d'attribuer les quantités de principes actifs aux types de production correspondants ; la répartition de ces quantités sur les types de production n'est cependant pas connue.

Pour que les autres types de production puissent être visibles dans la Figure 5, la volaille n'y figure pas. Un nombre élevé de traitements a également été enregistré pour les poissons, avec environ 7,7 millions, et les lapins, avec près de 100 000.

Pour les autres espèces animales, les nombres de prescriptions et de traitements les plus élevés sont enregistrés chez les vaches laitières ; il s'agit habituellement de *traitements individuels*. Chez les bovins et veaux d'engraissement ainsi que chez les porcelets sevrés et sous la mère, et les porcs d'engraissement, le nombre de prescriptions était, certes, faible, mais le nombre de traitements était élevé. Dans ces types de production, les prescriptions étaient établies principalement pour le *traitement de groupes d'animaux*.

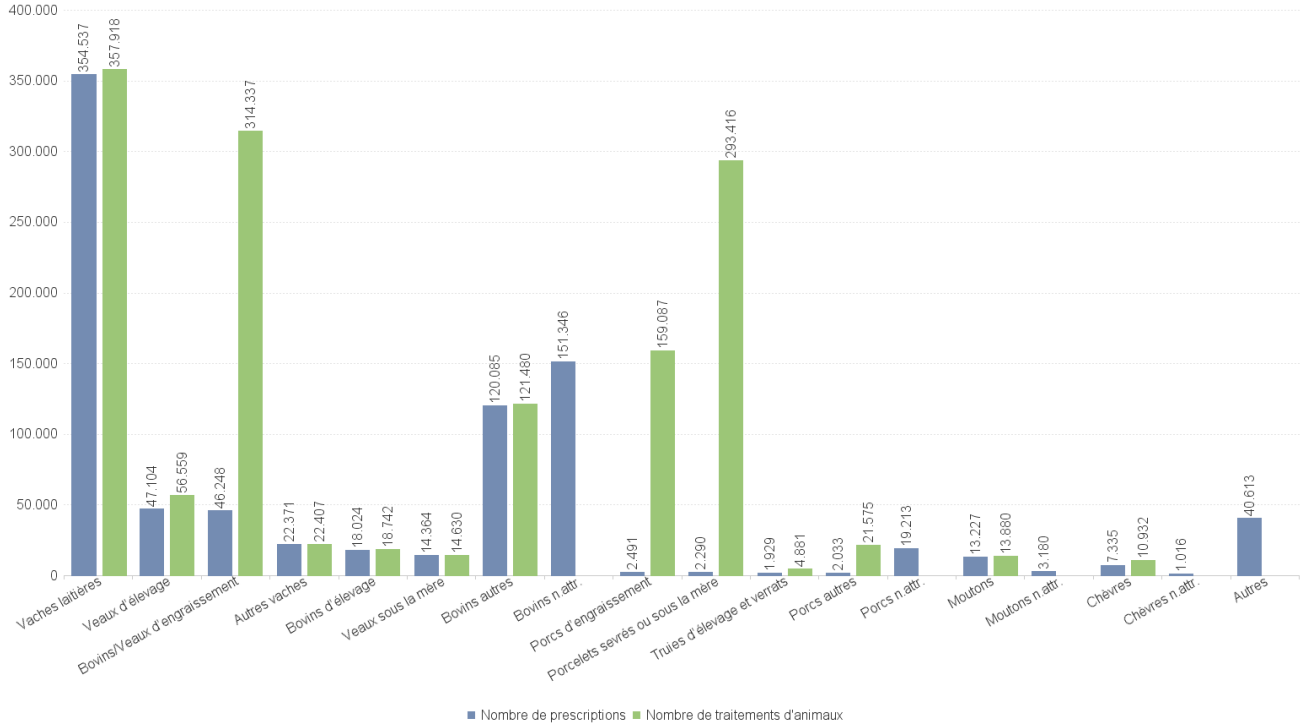

Figure 5: Vue d'ensemble du nombre de prescriptions et du nombre de traitements par type de production [6,7]

Le nombre de prescriptions d'antibiotiques critiques[8] était le plus élevé pour les vaches laitières, suivies des animaux de l'espèce bovine pour lesquels le type de production n'était pas mentionné, suivis, des veaux et bovins d'engraissement et des veaux d'élevage. Les veaux et bovins d'engraissement étaient les animaux les plus nombreux à être traités avec des antibiotiques critiques, suivis des vaches laitières, des porcelets sevrés et sous la mère et des porcs d'engraissement. Au total, la part de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était de 9,8 % (Tableau 4) et 15,3 % des traitements contenaient des antibiotiques critiques.

[6] Les poissons, les lapins, les camélidés et le gibier d'élevage ne figurent pas dans les graphiques.

[7] Le type de production n'étant pas mentionné pour les antibiotiques remis *à titre de stock*, les quantités de ces principes actifs, ainsi que le nombre de prescriptions et le nombre de traitement d'animaux, sont indiqués dans le graphique sous « Autres ». Dans d'autres types de prescriptions, si le type de production mentionné est « autre », alors ces quantités de principes actifs sont indiquées dans le graphique sous « ..sTP » (sans type de production).

[8] Les substances actives critiques sont celles des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3e et 4e générations, les fluoroquinolones et les macrolides.

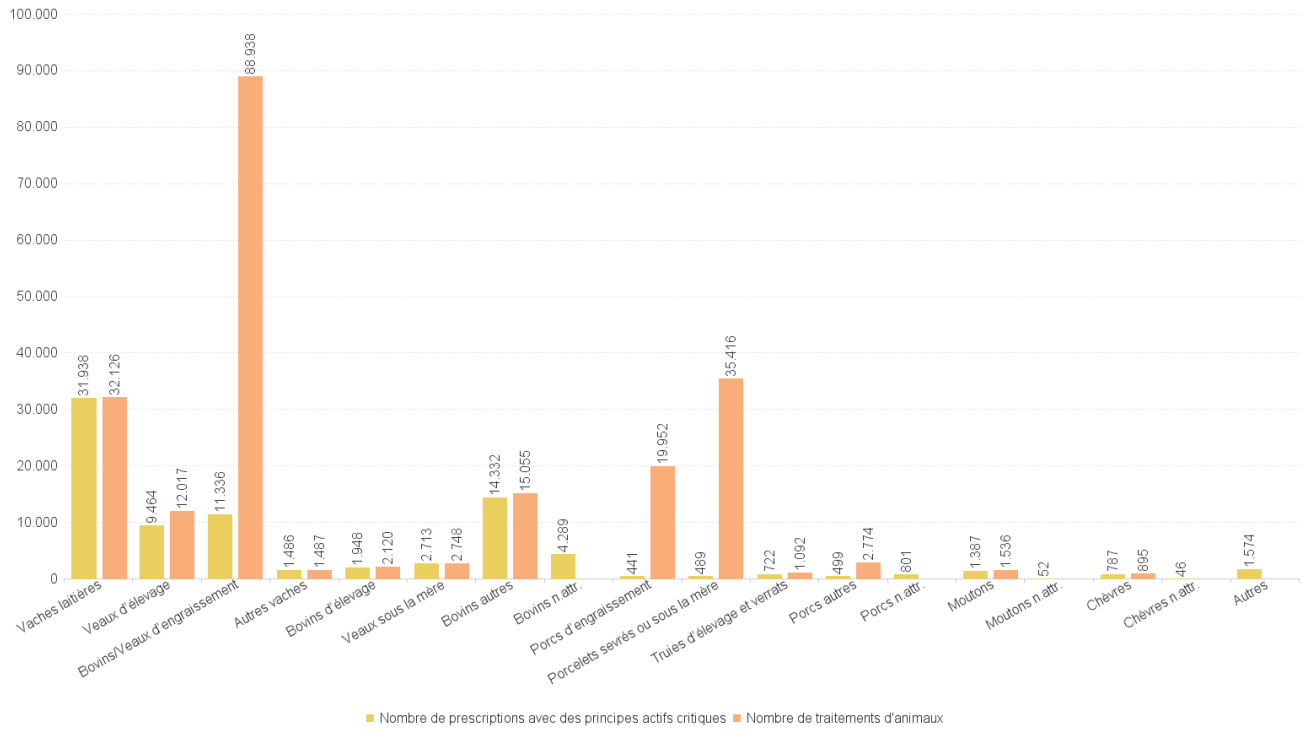

Figure 6: Vue d'ensemble de nombre de prescriptions et du nombre de traitement avec des principes actifs critiques par type de production

En raison du petit nombre de prescriptions, les poissons, lapins, camélidés et gibier d'enclos ne sont pas représentés ici.

3 Prescriptions et traitements d'animaux

3.1 Prescriptions et traitements d'animaux par type et par espèce animale

En 2020, le type de prescription le plus fréquent pour tous les types de production était le *traitement d'un animal individuel* (Tableau 1). Le nombre de prescriptions pour les *traitements d'un groupe d'animaux par voie orale* ou *non orale* représentait 1,4% de l'ensemble des prescriptions. Toutefois, dans les *traitements d'un groupe d'animaux*, plusieurs animaux sont traités par prescription. Rapporté au nombre total d'animaux traités, ce sont plus de 96 % des animaux qui ont été traités dans un *traitement d'un groupe d'animaux par voie orale*[9].

Type de prescription	Nombre de prescriptions	Pourcentage (%)	Nombre de traitements d'animaux
Traitements individuels	641 153	73,8 %	641 153
Traitement de groupe par voie orale	9 839	1,1 %	17 336 439
Traitement de groupe par voie non orale	2 809	0,3 %	36 890
Remise à titre de stock	215 509	24,8 %	-
Total	869 310	100,0 %	18 014 482

Tableau 1: Nombre de prescriptions et nombre de traitements d'animaux de rente par type de prescription

[9] Les détails sur les types de prescriptions dans le SI ABV sont fournis dans le supplément.

Environ 25 % des annonces de prescription étaient du type *Remise à titre de stock*. Les antibiotiques critiques et ceux destinés à un traitement prophylactique ne peuvent être remis *à titre de stock* que dans des cas exceptionnels. Pour ce type de prescription, il faut indiquer l'espèce animale, mais pas le type de production ni le motif du traitement ni le nombre d'animaux traités. C'est pourquoi ce type d'annonces de prescription ne peut pas être utilisé dans nombre d'évaluations.

La plupart des prescriptions ont été établies pour des animaux de l'espèce bovine (Tableau 2). La cause principale est que les vaches laitières sont habituellement traitées individuellement et non pas comme groupe entier. Chez les porcs, les *traitements individuels* sont rares, ils sont pratiquement inexistants chez la volaille, qui fait habituellement l'objet de *traitements de groupe* de plusieurs animaux. Le nombre d'animaux traités était dans certains cas très élevé notamment chez la volaille, les lapins et les poissons.
Si l'espèce animale doit, certes, être indiquée lors d'une remise d'antibiotiques *à titre de stock*, l'espèce « Autre » a cependant été indiquée dans bien des cas ; ces prescriptions ne peuvent être attribuées à une espèce animale et sont donc considérées comme « non attribuées ».

Espèce	Nombre de prescriptions	Pourcentage (%)	Nombre de traitement d'animaux
Bovins	774 079	89,0 %	906 073
Porcs	27 956	3,2 %	478 959
Petits ruminants	24 758	2,9 %	24 812
Volaille	846	0,1 %	8 740 491
Gibier d'élevage et camélidés	742	< 0.1 %	753
Lapins	204	< 0.1 %	98 681
Poissons	112	< 0.1 %	7 764 713
Non attribuées	40 613	4,7 %	-
Total	869 358	100,0 %	18 014 482

Tableau 2: Nombre de prescriptions et traitement par espèce animale

3.2 Prescriptions à titre de stock

Les annonces de prescriptions du type *Remise à titre de stock* représentaient 24,8 % des prescriptions. Pour ce type de prescription, il faut indiquer l'espèce animale, mais pas le type de production ni le nombre d'animaux traités, ni le motif du traitement. Si des antibiotiques sont remis *à titre de stock* et que l'espèce animale indiquée est « autre », ces prescriptions ne peuvent être attribuées à aucune espèce animale et sont classées sous « non attribuées ». En raison de l'absence de ces informations, ces annonces de prescriptions ne peuvent être utilisées pour de nombreuses évaluations. Si une part importante des prescriptions est annoncée *à titre de stock*, les évaluations ne sont possibles que pour la partie des prescriptions qui contient toutes les informations. Le nombre important de prescriptions pour des *remises à titre de stock* et de prescriptions mentionnant l'espèce animale « autre » rend improbable que toutes ces annonces concernent des espèces animales qui ne peuvent pas être sélectionnées dans le SI ABV en cas *de remise à titre de stock.*

Les espèces animales qui ont reçu le plus fréquemment des antibiotiques remis *à titre de stock* sont le porc, suivi du lapin (Tableau 3). La part d'antibiotiques remis *à titre de stock* est légèrement inférieure à 20 % chez les bovins et les petits ruminants et inférieure à 5 % chez les volailles et les poissons.

Espèce	Nombre de prescriptions	Prescriptions Remise à titre de stock	Part des RàTS sur l'ensemble des prescriptions
Bovins	774 079	151 346	19,6 %
Porcs	27 956	19 213	68,7 %
Gibier d'élevage et camélidés	742	-	-
Petits ruminants	24 758	4196	16,9 %
Volaille	846	30	3,5 %
Lapins	204	108	52,9 %
Poissons	112	3	2,7 %
Non attribuées	40 613	40 613	100,0 %
Total	869 310	215 509	24,8 %

Tableau 3: Nombre de prescriptions et nombre de prescriptions *remises à titre de stock* (RàTS)

3.3 Prescriptions d'antibiotiques critiques par espèce animale

9,8% des prescriptions contenaient des antibiotiques critiques[10] (Tableau 4). Des principes actifs critiques ont été prescrits le plus souvent à de la volaille, avec environ 59 % des prescriptions. Une des causes expliquant cette situation est que seuls des antibiotiques critiques sont autorisés pour certaines indications chez la volaille. Dans ces cas, la possibilité d'autoriser les reconversions et les importations d'antibiotiques non critiques devraient améliorer la situation. La part de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était d'environ 19 % chez le lapin, suivi du gibier d'élevage et des camélidés avec environ 16 %. Cette part était d'environ 10 % chez les bovins, les porcs et les petits ruminants. Aucune substance active critique n'a été enregistrée chez les poissons (destinés à la consommation humaine). La part de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était de près de 4 % pour les prescriptions *Remise à titre de stock* sur lesquelles l'espèce animale mentionnée était « autre ».

Espèce animale	Total des prescriptions	Nombre de prescriptions avec des principes actifs critiques	Part en %, par espèce animale
Bovins	774 079	77 506	10,0 %
Porcs	27 956	2 952	10,6 %
Petits ruminants	24 758	2272	9,2 %
Volaille	846	501	59,2 %
Gibier d'élevage et camélidés	742	121	16,3 %
Lapins	204	39	19,1 %
Poissons	112	-	0 %
Non attribuées	40 613	1 574	3,9 %
Total	869 310	84 965	9,8 %

Tableau 4: Nombre total de prescriptions, nombre et part de prescriptions avec des principes actifs critiques par espèce animale

[10] Les substances actives critiques sont celles des classes d'antibiotiques mentionnées dans l'annexe 5 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Ces classes d'antibiotiques comprennent les céphalosporines de 3e et 4e générations, les fluoroquinolones et les macrolides.

4 Quantités de principes actifs

4.1 Quantités de principes actifs par classe

Au total, 252 préparations ont été prescrites, dont 64 (25,4%) contenaient deux ou plus de deux principes actifs antibiotiques. Si la préparation renferme plusieurs principes actifs, chaque principe actif est compté séparément[11]. Si les principes actifs appartiennent à des classes différentes, ils sont mentionnés dans la classe d'appartenance. Par classes de principes actifs critiques, on entend, selon l'annexe 5 OMédV, les céphalosporines de 3e et 4e générations, les fluoroquinolones et les macrolides. Lors de l'annonce des prescriptions dans le SI ABV, une distinction est faite entre les médicaments vétérinaires autorisés en Suisse, les médicaments de médecine humaine autorisés en Suisse et les médicaments vétérinaires importés de l'étranger. Dans les annonces de prescriptions, 53 préparations enregistrées sont des préparations importées et 14, des préparations destinées à la médecine humaine.

Les trois classes d'antibiotiques aux quantités de principes actifs les plus importantes sont les pénicillines, les sulfonamides et les tétracyclines, suivies des aminoglycosides (Tableau 5). Parmi les classes d'antibiotiques critiques, les macrolides sont ceux qui avait la quantité de principes actifs la plus importante, suivie des fluoroquinolones. Le groupe "Autres" comprend les classes de principes actifs suivantes: dérivés de la diaminopyrimidine, lincosamide, pleuromutilines, et antibiotiques polypeptidiques autres que les polymyxines.

Lors de la comparaison des quantités de principes actifs, il faut tenir compte du fait que les principes actifs ont des poids moléculaires différents. Les tétracyclines par exemple sont assez lourdes, alors que les macrolides sont plutôt légers. Pour la même quantité de principe actif, il est possible d'effectuer davantage de traitements avec des macrolides qu'avec des tétracyclines.

Classe de principes actifs	Quantité de principes actifs en kg	Pourcentage (%)
Pénicillines	7 252,5	32,2 %
Sulfonamides	6 650,4	29,5 %
Tétracyclines	4 874,7	21,6 %
Aminoglycosides	1 791,9	7,9 %
Amphénicoles	418.4	1,9 %
Céphalosporines de 1re et 2e générations	61,3	0,3 %
Quinolones	0,3	< 0.1 %
Polymyxines	126,3	0,6 %
Macrolides*	883,3	3,9 %
Céphalosporines de 3e et 4e générations*	35,6	0,2 %
Fluoroquinolones*	114,1	0,5 %
Autres	343,9	1,5 %
Total	22 552,4	100,0 %

Tableau 5: Quantité de principes actifs par classe d'antibiotiques

4.2 Quantités de principes actifs par type de prescription et par espèce

Bien que le *traitement d'un groupe d'animaux par voie orale* ne représente que 1,1 % des prescriptions, c'est pour ce traitement que les quantités de principes actifs les plus importantes (42 %) ont été utilisées (Tableau 6), ce qui peut s'expliquer par le nombre élevé de traitements d'animaux lors des *thérapies de groupe*. Seuls

[11] Pour les exceptions, veuillez consulter le supplément.

quelque 23 % des quantités de principes actifs ont été utilisés lors de *traitements individuels*. Les *traitements d'un groupe d'animaux par voie non orale* n'ont représenté qu'une très faible quantité de principes actifs.

Près de 35 % des quantités de principes actifs ont été utilisés pour la *remise à titre de stock* (25 % des prescriptions). Ce pourcentage élevé complique toutes les analyses et affirmations plus poussées, car les informations disponibles pour ce type de prescription sont peu nombreuses.

La part la plus grande des prescriptions contenant des principes actifs critiques a été établie pour le *traitement d'un groupe d'animaux par voie non orale* (15,9%) et représente près du double des prescriptions pour un *traitement d'un groupe d'animaux par voie orale*. La part des *traitements individuels* était nettement inférieure et s'élevait à 3,7 %.
En chiffres absolus, la quantité de principes actifs critiques était la plus élevée pour le *traitement d'un groupe d'animaux par voie orale* et s'élevait à 777 kg, soit environ 75 % de la quantité totale d'antibiotiques critiques prescrits. Lors de la comparaison des quantités de principes actifs, il faut toutefois tenir compte du fait que les principes actifs ont des poids moléculaires différents.

Le pourcentage de principes actifs critiques remis *à titre de stock* est de 0,7 % et peut sembler faible, mais il faut noter qu'ils ne peuvent être remis *à titre de stock* qu'exceptionnellement (voir chapitre 4.3.1).

Type de prescription	Quantité totale de principes actifs en kg	Quantité de principes actifs critiques en kg	Part en %, par type de prescription
Traitements individuels	5 166,0	188,7	3,7 %
Traitement de groupe par voie orale	9 438,5	777,2	8,2 %
Traitement de groupe par voie non orale	63,9	10,2	15,9 %
Remise à titre de stock	7 884,0	56,9	0,7 %
Total	22 564,9	1 033,0	4,6 %

Tableau 6: Quantité totale de principes actifs, quantité de principes actifs et part d'antibiotiques critiques par type de prescription

La part d'antibiotiques critiques sur la quantité totale de principes actifs était la plus élevée chez la volaille à près de 18 %, suivie de la part chez les bovins à environ 5 % (Tableau 7). Elle était de 1,5 % ou inférieure chez les autres espèces animales. Il n'y a pas eu d'annonce de prescription d'antibiotiques critiques à des poissons.
En chiffres absolus, la quantité de principes actifs critiques prescrits était la plus élevée chez les bovins avec 941 kg, soit 91 % de la quantité totale d'antibiotiques critiques de 1 033 kg.
Bien que les principes actifs critiques ne puissent être remis *à titre de stock* qu'exceptionnellement, 13,1 kg ont été remis ainsi et l'espèce animale annoncée était « autre »; ces quantités sont mentionnées dans le Tableau 7 dans la catégorie « non attribuée ».

Espèce animale	Quantité totale de principes actifs en kg	Quantité de principes actifs critiques en kg	Part en %, par espèce animale
Bovins	17 777,1	941,3	5,3 %
Porcs	3 046,3	46,7	1,5 %
Petits ruminants	245,7	1,9	0,8 %
Volaille	169,3	29,9	17,7 %
Poissons	15,8	-	0 %
Lapins	14,5	< 0,1	0,2 %
Gibier d'élevage et camélidés	6,0	0,1	1,2 %
Non attribuée	1277,6	13,1	1,0 %
Total	22 552,3	1 033,0	4,6 %

Tableau 7: Quantité totale de principes actifs, quantité et part d'antibiotiques critiques par espèce animale

Les pénicillines, les sulfonamides et les tétracyclines étaient les principes actifs les plus fréquemment utilisés chez la plupart des espèces d'animaux de rente (Tableau 8). Concernant les antibiotiques critiques, la part des macrolides était, et de loin, la plus élevée chez les bovins et les porcs. Chez la volaille, en revanche, la part des fluoroquinolones était la plus élevée. Chez les autres espèces animales, il faut tenir compte du fait que les quantités absolues étaient très faibles.

	Bovins	Porcs	Volaille	Petits ruminants	Gibier d'élevage et camélidés	Lapins	Poissons	Non attribuée
Pénicillines	5 904,7	764,5	128,4	61	1,5	0,5	8,2	383,6
Sulfonamides	5 107,3	854,1	9,0	116,4	3,0	4,2	0,1	556,3
Tétracyclines	3 757,3	988,6	0,1	30,3	0,3	0,3	1,2	96,6
Aminoglycosides	1 493,8	115,1	< 0,1	26,3	0,6	0,3	-	155,8
Amphénicoles	369,6	3,4	< 0,1	0,5	0,1	< 0,1	6,0	38,7
Céphalosporines de 1re et 2e générations	57,7	< 0,1	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	-	3,5
Quinolones	-	-	-	-	-	-	0,3	-
Polymyxines	2,2	121,4	-	-	-	0,3	-	2,4
Macrolides*	828,1	40,6	4,6	0,8	< 0,1	< 0,1	-	9,2
Céphalosporines de 3e et 4e générations*	34,2	0,4	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	-	0,9
Fluoroquinolones*	79,1	5,7	25,3	1,0	< 0,1	< 0,1	-	3,0
autres	143,3	152.6	1,9	9,1	0,5	8,9	< 0,1	27,6
Total	17 777,0	3046,4	169,3	245,6	6,0	14,5	15,8	1277,6

Tableau 8: Quantité de principes actifs par classe d'antibiotiques et par espèce animale. Les classes d'antibiotiques critiques sont marquées d'un *.

4.3 *Quantités de substances actives remises à titre de stock*

Des médicaments vétérinaires ne peuvent être remis *à titre de stock* en Suisse qu'à certaines conditions. À cette fin, une convention sur les médicaments vétérinaires est nécessaire. Seule une quantité limitée peut

être remise. Les antibiotiques critiques et ceux destinés à un traitement prophylactique ne peuvent être remis *à titre de stock* que dans des cas exceptionnels.
S'ils connaissent le cheptel et que les conditions sont remplies, les vétérinaires peuvent remettre des médicaments vétérinaires sans devoir chaque fois se rendre sur l'exploitation pour effectuer une visite.
La part des antibiotiques critiques sur l'ensemble des médicaments prescrits variait fortement d'une espèce animale à l'autre et d'un type de production à l'autre.

Les annonces de prescriptions du type *Remise à titre de stock* représentaient 24,8 % du total des prescriptions. Pour ce type de prescription, il faut indiquer l'espèce animale, mais pas le type de production ni le nombre d'animaux traités, ni le motif du traitement. Si des antibiotiques sont remis *à titre de stock* et que l'espèce animale indiquée est « autre », ces prescriptions ne peuvent être attribuées à aucune espèce animale et sont classées sous « non attribuée à une espèce animale ». En raison de l'absence de ces informations, ces annonces de prescriptions ne peuvent être utilisées pour de nombreuses évaluations. Si une part importante des données est annoncée de cette façon, les évaluations ne sont possibles que sur la partie des données qui contiennent toutes les informations.

En pourcentage, la quantité de principes actifs remise *à titre de stock* était la plus élevée chez les petits ruminants, suivis des bovins et des porcs (* Ne concerne que la *remise à titre de stock*; la part est, pour cette raison, de 100%.

Tableau 9). En chiffres absolus, la plus grande quantité de principes actifs a été remise *à titre de stock* chez les bovins. Cela représente environ 71 % des principes actifs remis *à titre de stock*.

La part d'antibiotiques remise *à titre de stock* qui n'a pu être attribuée à aucune espèce animale était élevée à 16,2 %. Chez la volaille, la quantité de principes actifs remise *à titre de stock* était très faible tant en valeur relative qu'en valeur absolue.

Espèce animale	Quantité totale de principes actifs en kg	Quantité de principes actifs remise à titre de stock en kg	Quantité de principes actifs remise à titre de stock en %
Bovins	17 777,1	5 574.4	31,4 %
Porcs	3 046,3	859,9	28,2 %
Petits ruminants	245,7	167,0	68,0 %
Volaille	169,3	0,5	0,3 %
Non attribué à une espèce animale*	1 277,6	1 277,6	100,0 %
Total	22 516,0	7 879,3	35,0 %

* Ne concerne que la *remise à titre de stock*; la part est, pour cette raison, de 100%.

Tableau 9: Quantité totale de principes actifs, quantité et part de principes actifs remis *à titre de stock* par espèce animale

4.3.1 *Remise* d'antibiotiques critiques *à titre de stock*

En principe, les antibiotiques contenant des principes actifs critiques ne peuvent plus être remis *à titre de stock* depuis avril 2016. Ils ne peuvent être prescrits qu'après une évaluation clinique des animaux par un vétérinaire et ne peuvent être remis que dans le cadre du traitement. Cette remise est tolérée uniquement à certaines conditions clairement définies. Dans ces cas, seule la quantité d'antibiotiques nécessaire à la mise en œuvre d'un concept de traitement jusqu'à la date du contrôle convenue peut être remise. Pour cela, il faut un concept de traitement et de gestion écrit.

La part de prescriptions contenant des principes actifs critiques remis *à titre de stock* était la plus élevée chez les lapins (Tableau 10). Toutefois, tant le nombre de prescriptions que les quantités de principes actifs utilisées étaient très faibles.

Chez les porcs, la part de prescriptions contenant des principes actifs critiques remis *à titre de stock* était de 27 %. Rapportée à la quantité de principes actifs, cette part était deuxième au classement à près de 15,7 % (

Tableau 10).

Chez les bovins, seule une petite partie des antibiotiques critiques a été remise *à titre de stock* (5,6 %) ; toutefois, en valeur absolue, la quantité remise était la plus élevée.

Chez la volaille et les petits ruminants, la part de prescriptions contenant des antibiotiques critiques remis *à titre de stock* et les quantités de principes actifs étaient faibles, bien que des principes actifs critiques aient été fréquemment utilisés chez la volaille dans son ensemble (Tableau 4).

Aucun antibiotique critique remis *à titre de stock* n'a été enregistré chez le gibier d'élevage, les camélidés et les poissons.

Un pourcentage élevé de prescriptions et de quantités de principes actifs critiques remises *à titre de stock* ne mentionnait aucune espèce animale.

Espèce animale	**Prescriptions** contenant des principes actifs critiques			**Quantité** de principes actifs		
	Total	Nombre de remises à titre de stock	Part en %	Total en kg	Remise à titre de stock en kg	Part en %
Bovins	76 661	4 289	5,6 %	941,3	36	3,8 %
Porcs	2 811	801	28,5 %	46,7	7.3	15,7 %
Petits ruminants	2 211	98	4,4 %	1,9	0,3	13,5 %
Volaille	488	12	2,5 %	29,9	0.2	0,6 %
Gibier d'élevage et camélidés	112	-	<0,1 %	0.1	-	<0,1 %
Lapins	37	15	40,5 %	< 0,1	< 0,1	87,7 %
Poissons	-	-	<0,1 %	-	-	<0,1 %
non attribuées	1 574	1 574	100,0 %	13.1	13.1	100,0 %
Total	83 894	6 789	8,1 %	1 033,0	56,9	5,5 %

Tableau 10: Nombre de prescriptions et quantité (en kg) de principes actifs critiques en général lors de la *remise à titre de stock*

4.4 Quantités de principes actifs par motif du traitement

Chez les bovins, la plus grande quantité de principes actifs a été utilisée pour des affections des voies respiratoires, suivies des mammites et d'autres maladies de la mamelle. Il convient de noter que les tarisseurs et les injecteurs intramammaires ont aussi été souvent annoncés comme *remise à titre de stock.* Toutefois, puisque, dans ce cas, aucun motif de traitement ne doit être indiqué, ces chiffres ne sont pas compris ici. Les autres raisons de traitement ayant nécessité une grande quantité de principes actifs étaient les maladies du système digestif, les maladies de l'appareil locomoteur ainsi que des problèmes de mise bas et de rétention placentaire.

Chez les porcs, les plus grandes quantités de principes actifs ont été prescrites pour des maladies du système digestif, suivies des affections des voies respiratoires ; de grandes quantités de principes actifs ont

aussi été prescrites pour des maladies de l'appareil locomoteur, des maladies de la peau et des problèmes de fertilité et de gestation.

Chez la volaille, la plus grande quantité de principes actifs a été utilisée pour les motifs de traitement résumés sous « autres ». La raison la plus fréquente était des infections à entérocoques. Une grande quantité de principes actifs a aussi été utilisée non seulement pour les troubles digestifs, mais aussi pour des inflammations de l'ombilic et du sac vitellin. Ces deux motifs de traitement de la volaille sont mentionnés dans le Tableau 11 sous maladies de la peau, de la muqueuse, de l'ombilic, de la lymphe. Chez les lapins, la quasi-totalité de la quantité d'antibiotiques a été administrée pour des diarrhées et des troubles digestifs. Les poissons sont un cas spécial dans la mesure où il est possible, pour cette espèce, d'indiquer des infections spécifiques.

Le modèle de la quantité d'antibiotiques critiques utilisée selon l'indication correspond dans une large mesure à celui de toutes les substances actives.

	Bovins	Porcs	Volaille	Petits ruminants	Gibier d'élevage et camélidés	Lapins	Poissons
Autres	420,1 (16,1)	289,4 (4,4)	79,9 (1,8)	7,3 (0,1)	1,2 (-)	0,5 (<0,1)	-
Maladies des voies respiratoires	7344,4 (772,1)	625,5 (10,3)	4,3 (4,1)	18,1 (0,8)	0,7 (-)	0,8 (<0,1)	-
Diarrhée et troubles digestifs	829,4 (13,9)	945,6 (19,5)	4,3 (4,1)	18,1 (0,8)	0,7 (-)	0,8 (<0,1)	-
Maladies des organes urinaires	5,1 (0,1)	11,1 (-)	-	0,3 (-)	<0,1 (<0,1)	-	-
Maladies de l'appareil locomoteur	685,4 (21,9)	175,6 (1,6)	15,8 (-)	8,3 (0,1)	2,2 (0)	<0,1 (<0,1)	-
Maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic, de la lymphe	89,2 (0.9)	58,4 (1,2)	27,6 (18,6)	1,6 (-)	0,1 (0)	<0,1 (-)	-
Problèmes de fertilité ou de gestation	60,1 (0,9)	46,7 (0,1)	-	2,8 (0,1)	0 (0)	<0,1 (<0,1)	-
Problèmes de mise bas et de rétention placentaire	682,2 (8,2)	7,6 (0,7)	-	11,8 (0,1)	0,2 (0)	-	-
Mammite et autres maladies de la mamelle et des trayons	1 785,9 (67,4)	4,1 (0,6)	-	8,5 (0,4)	0,6 (0)	<0,1 (<0,1)	-
Opération ou autre intervention	7,3 (0,1)	0,8 (<0,1)	-	0,3 (<0,1)	0,2 (<0,1)	-	-
Infection systémique	-	27,3 (0,9)	-	-	-	-	15,5
Tarissement	271,3 (1,6)	-	-	0,4 (<0,1)	-	-	-
Maladies du système nerveux central et des organes sensoriels	21,8 (2,2)	6,5 (<0,1)	-	1,3 (-)	0 (0)	-	-
Total	12 202,7 (905,3)	2 186,5 (39,3)	168,9 (29,7)	78,6 (1,7)	6 (0,1)	10,1 (<0,1)	15,5 (0)

Tableau 11: Quantité de principes actifs (kg) par motif de traitement et par espèce animale. Quantité totale d'antibiotiques et quantité d'antibiotiques critiques (entre parenthèses)

5 Évaluations spécifiques à l'espèce animale

5.1 Bovins

Reflet de la structure des populations d'animaux de rente, la part la plus importante des prescriptions et 79 % de la quantité totale de principes actifs ont été annoncées pour les **animaux de l'espèce bovine**.
Chez ces animaux, près de 20 % des prescriptions et plus de 31 % des quantités de principes actifs ont été remises *à titre de stock*[12]. Chez les bovins, une quantité relativement importante de principes actifs a été remise *à titre de stock*. Des mentions supplémentaires n'étant pas exigées pour ce type de prescription, il n'est pas possible de quantifier les parts de principes actifs administrées aux différents types de production. Il convient donc de noter que les quantités indiquées concernant certains types de production sont sous-estimées. Le pourcentage de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était de 10 %.

La quantité d'antibiotiques la plus importante a été administrée à des **bovins et veaux d'engraissement**. Pour ces animaux, le nombre de prescriptions était faible, mais le nombre d'animaux traités par prescription était assez important. Chez les bovins et veaux d'engraissement, près de 25 % des prescriptions comportaient des antibiotiques critiques, soit un pourcentage élevé. C'est aussi chez ces animaux que le nombre absolu de traitement d'individus avec des antibiotiques critiques était, et de loin, le plus élevé. La raison la plus fréquente du traitement des bovins et veaux d'engraissement était des maladies des voies respiratoires.

Les **vaches laitières** se situent au deuxième rang du classement des quantités d'antibiotiques prescrites. Elles ont aussi le plus grand nombre de prescriptions et le troisième plus grand nombre de traitements (seuls la volaille et les poissons ont un nombre plus élevé), toutes espèces et tous types de production confondus. Le pourcentage de prescriptions d'antibiotiques critiques chez les vaches laitières était de 9 %, ces dernières occupent cependant la deuxième place du classement des traitements avec des antibiotiques critiques. Les motifs les plus fréquents de la prescription d'antibiotiques sont des maladies de la mamelle et des problèmes de mise bas et de rétention placentaire. Les tarisseurs et les injecteurs intramammaires étant souvent remis *à titre de stock*, la quantité totale d'antibiotiques, respectivement les prescriptions chez les vaches laitières, sont sûrement supérieures à celles indiquées ici.

[12] Certains médicaments vétérinaires destinés aux animaux de rente ne peuvent être remis à un éleveur *à titre de stock* qu'à certaines conditions. Cette remise suppose l'existence d'une convention sur les médicaments vétérinaires conclue entre le vétérinaire et l'éleveur. Une telle convention oblige le vétérinaire à contrôler l'état de santé des animaux et l'utilisation des médicaments lors de visites régulières sur l'exploitation. Pour ce type de prescription, le type de production, le nombre d'animaux traités et les motifs du traitement ne sont pas mentionnés et les possibilités de les évaluer sont donc limitées.

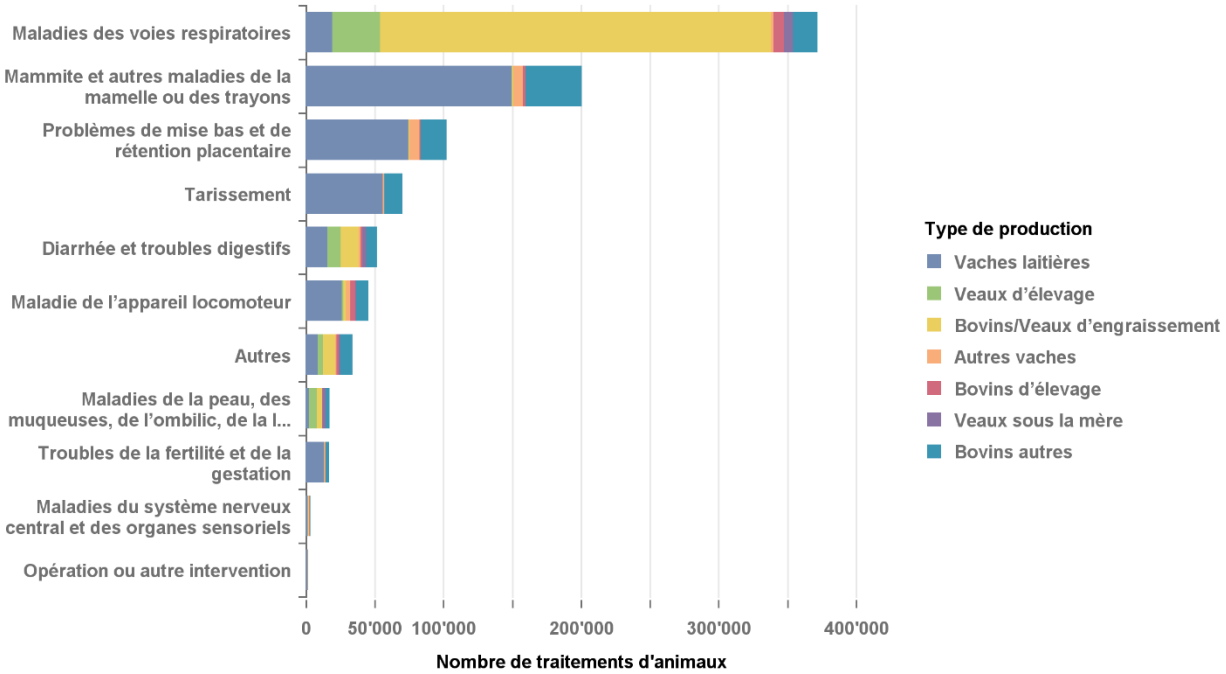

Figure 7: Nombre de traitements d'animaux par motif de traitement et type de production pour les bovins

5.2 Porcs

Quelque 3 % des prescriptions et 14 % de la quantité totale de principes actifs ont été enregistrés chez les **porcs**, mais près de 70 % des prescriptions et plus de 28 % de la quantité de principes actifs ont été remis *à titre de stock*. En raison de la part importante de principes actifs remis *à titre de stock* chez les porcs et les bovins, il n'est possible de se prononcer que sous toutes réserves sur la répartition des quantités entre les types de production. Le pourcentage de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était de 10 %.

Une quantité d'antibiotiques relativement importante a été administrée à des **porcs d'engraissement.** Chez ces animaux, le nombre de prescriptions était relativement faible, mais le nombre d'animaux traités par prescription était élevé. Un pourcentage comparativement élevé de prescriptions (17 %) concernait des antibiotiques critiques et le nombre d'animaux traités avec ce type d'antibiotiques était, lui aussi, relativement élevé. Le motif de traitement le plus fréquent était des maladies de l'appareil digestif, suivies, loin derrière, des maladies des voies respiratoires.

Chez les **porcelets sous la mère et sevrés**, tant la quantité d'antibiotiques que le nombre de prescriptions étaient inférieurs à ceux des porcs d'engraissement, mais le nombre de traitements y était le plus élevé, tous types de production de porcs confondus. Chez les porcelets sevrés, comme chez les porcs d'engraissement, la part de prescriptions contenant des antibiotiques critiques s'élevait à environ 17 % ; le nombre d'animaux traités avec ces antibiotiques était relativement élevé.

Chez les **porcelets sous la mère, les truies d'élevage et les verrats,** la quantité d'antibiotiques, le nombre de prescriptions et le nombre de traitements étaient faibles, mais 39 % des prescriptions pour les porcelets sous la mère et environ 38 % des prescriptions pour les truies et les verrats contenaient des antibiotiques critiques.

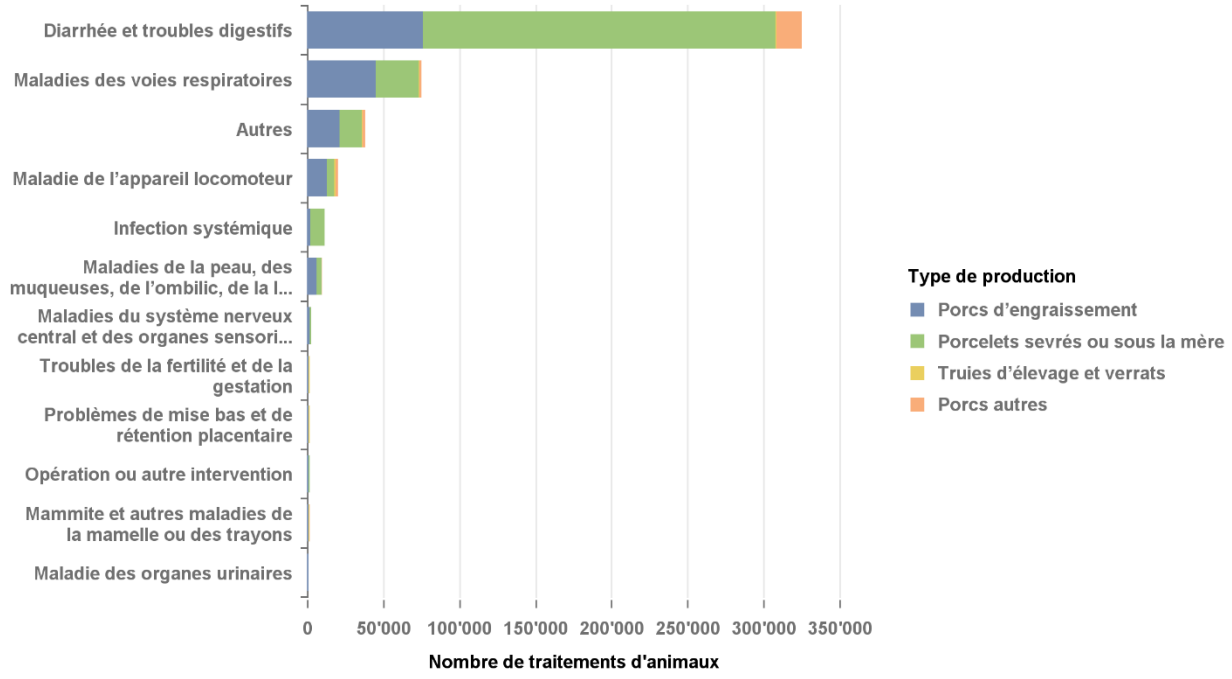

Figure 8: Nombre de traitements d'animaux par motif de traitement et type de production chez les porcs

5.3 Volaille

Le nombre de prescriptions et les quantités de principes actifs étaient faibles chez la **volaille,** mais le nombre de traitements d'animaux était important, notamment chez les **poulets de chair,** premiers du classement avec 8,1 millions d'animaux traités. Chez les poulets de chair, le pourcentage de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était également élevé (près de 63 %). Les raisons du traitement les plus fréquentes étaient les inflammations de l'ombilic et du sac vitellin.

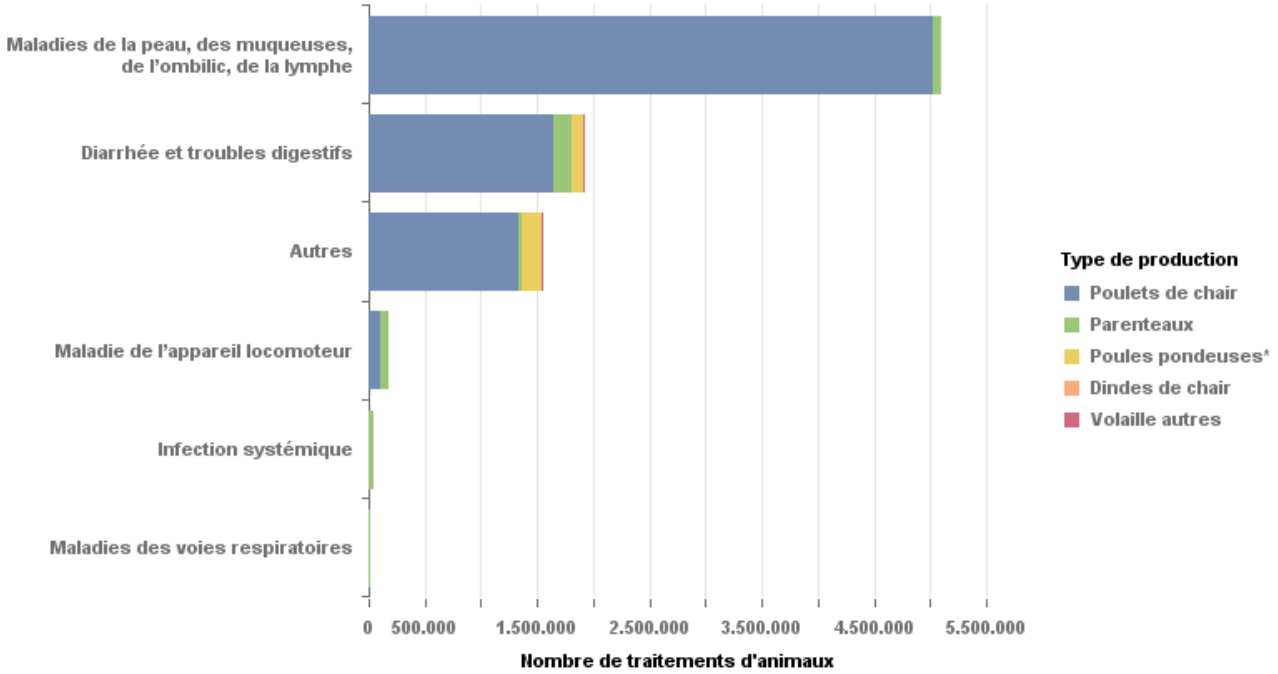

*Animaux en phase d'élevage et de ponte

Figure 9: Nombre de traitements d'animaux par motif de traitement et type de production chez les volailles

5.4 Petits ruminants

Chez les **petits ruminants**, quelque 17 % des prescriptions, mais 68 % des quantités de principes actifs ont été des *remises à titre de stock*. Le nombre de prescriptions était presque aussi élevé que celui relevé chez les porcs, mais le nombre d'animaux traités était bien moindre, puisqu'il s'agissait le plus souvent de *traitements individuels*.

Le pourcentage de prescriptions contenant des antibiotiques critiques était de 9 %. Les deux motifs de traitement les plus fréquents sont des maladies des voies respiratoires et des problèmes de mise bas et de rétention placentaire.

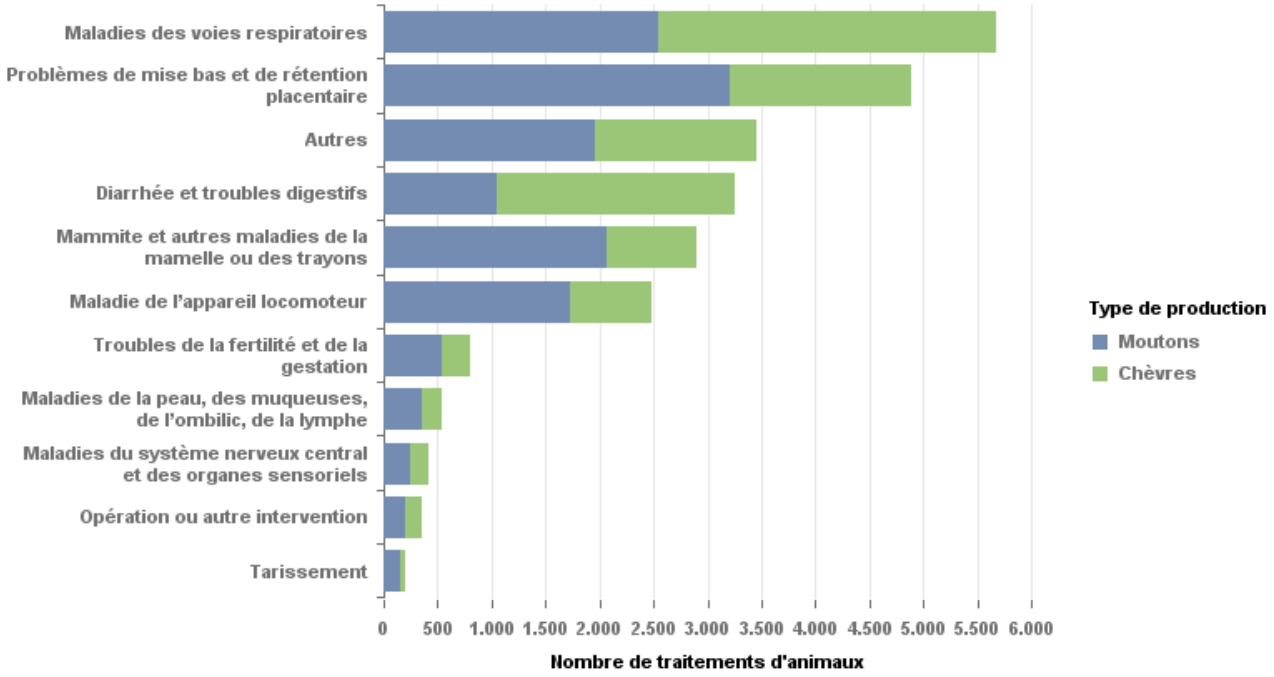

Figure 10: Nombre de traitements d'animaux par motif de traitement et type de production chez les petits ruminants

5.5 Poissons, lapins, camélidés et gibier d'élevage

Chez les **poissons**, la quantité de principes actifs prescrite était très faible. Le nombre de prescriptions était, lui aussi, très faible, mais le nombre d'animaux traités était le deuxième plus important, toutes espèces animales confondues. Chez les **poissons**, seuls 3,3 % des prescriptions ont été remises *à titre de stock*. Aucun antibiotique critique ne leur a été prescrit.

Chez les **lapins,** la quantité de principes actifs prescrite était très faible ; plus de 55 % des prescriptions ont été remises *à titre de stock*. Plus de 40 % des prescriptions *à titre de stock* contenaient des principes actifs critiques.

La quantité de principes actifs prescrite **au gibier d'élevage et aux camélidés** était très faible. Chez le **gibier d'élevage**, l'utilisation d'antibiotiques critiques a été fréquente et relevée dans près de 31 % des prescriptions.

6 Conclusions

Depuis octobre 2019, les cabinets vétérinaires doivent annoncer toutes les prescriptions d'antibiotiques au SI ABV. L'obligation de saisir ces données a pu être mise en œuvre rapidement et de manière fiable en dépit de la charge de travail supplémentaire pour les vétérinaires. La qualité des données doit, sans doute, être encore optimisée. Des annonces de prescriptions comportaient des quantités de principes actifs irréalistes ou des informations erronées ou irréalistes. Raison pour laquelle les vétérinaires sont priés, depuis le début de l'année 2021, de vérifier la qualité des données qu'ils ont saisies. Des retours concernant les données enregistrées leur sont adressés depuis mai 2021. Dès lors, la qualité des données est en constante amélioration.

La quantité d'antibiotiques vendue en Suisse diminue depuis des années en médecine vétérinaire. Les chiffres contenus dans le SI ABV montrent que la quantité, le nombre de prescriptions et le nombre de traitements d'animaux diffèrent fortement d'un type de production à l'autre. Des chiffres particulièrement élevés ont été relevés dans quelques types de production. Bien que les différentes approches, notamment les mesures visant à améliorer l'utilisation adéquate des antibiotiques, et les mesures préventives aient permis quelques améliorations, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour réduire encore la consommation d'antibiotiques.

Des médicaments vétérinaires ne peuvent être remis à *titre de stock* en Suisse qu'à certaines conditions. À cette fin, une convention sur les médicaments vétérinaires est nécessaire. De plus, seule une quantité limitée d'antibiotiques peut être remise. Les antibiotiques critiques et ceux destinés à un traitement prophylactique ne peuvent être remis *à titre de stock* que dans des cas exceptionnels. Au total, un quart des prescriptions, respectivement 35 % des quantités de principes actifs d'antibiotiques, ont été enregistrés comme remis *à titre de stock*. En raison du peu d'informations disponibles concernant ce type de prescription, des évaluations détaillées ne sont pas possibles ; il est impossible notamment de répartir les quantités sur les différents types de production. Il se peut que d'autres prescriptions qui devraient être enregistrées comme *annonces de traitement* soient enregistrées comme *remises à titre de stock* dans le SI ABV faute de temps ou pour des raisons de compatibilité avec le logiciel du cabinet. Dans ce cas, un travail d'information et des mesures de soutien sont nécessaires.

En principe, les antibiotiques contenant des substances actives critiques ne peuvent pas être remis *à titre de stock*. Cette remise est tolérée uniquement à certaines conditions clairement définies. Les présentes évaluations montrent cependant qu'un nombre encore assez élevé de principes actifs critiques sont prescrits et remis *à titre de stock*. Ces points doivent faire l'objet d'éclaircissements supplémentaires en collaboration avec les autorités vétérinaires cantonales.

D'une manière générale, la part d'antibiotiques critiques sur l'ensemble des prescriptions était très différente d'une espèce animale à l'autre et d'un type de production à l'autre. Une des causes expliquant ces variations est que seuls des antibiotiques critiques sont autorisés pour certaines indications. La reconversion d'antibiotiques non critiques, qui est autorisée depuis cette année, et les importations de ces médicaments amélioreront la situation.